



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 060-216004275-20230126-DELIB\_16\_2023-DE



Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 31 56 / 06 07 88 14 25

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de membres	12		
Présents	9		
En exercice	12		
Qui ont pris part à la délibération	9		
Date de convocation du conseil municipal	24 janvier 2023		
Secrétaire de séance	François PINSON		
	Membres présents	Membres absents	Représenté par
Jacques Fabre	X		
Chantal Malaquin	X		
Sandra Mazzoni	X		
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Anne Philippo	X		
Barbara Dufossé		X	
Patrice Duval	X		
Laurent Huet	X		
Evelyne Laffargue Moreno		X	
Raymonde Lenfant	X		
Marie Odile van Oudheusden		X	

L'an deux mil vingt-deux, le 26 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques FABRE, Maire.

### Délibération n° 16-2023

Objet : Subvention à la DETR pour la mise aux normes du chauffage de l'école

Les bâtiments datent des années 2000 et sont donc bien isolés. En revanche, la chaudière gaz est désormais hors normes environnementales. Elle surconsomme, pollue, et sa régulation est d'ancienne génération, hors service et difficile à maintenir. Une pompe à chaleur avec relève gaz semble être la meilleure solution. Le passage à un mode de chauffage principalement électrique afin de diminuer l'empreinte carbone est l'objet de la démarche communale.

Le montant des travaux a été estimé à 28 650,69 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture pour la DETR.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Aide du Conseil Départemental 32.98% : 9 450 €
- DETR 45% : 12 892.81 €
- Fonds libres 22.02% : 6 307.88 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention auprès de la préfecture pour la DETR,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jacques FABRE

